

Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

Déclaration du groupe CFE-CGC

En préambule, le groupe CFE-CGC souhaite remercier les deux rapporteurs et l'administration de la délégation pour l'excellent travail qui nous est présenté aujourd'hui. Il y a un an déjà, notre groupe se félicitait de la prise en compte globale d'un sujet aussi sensible, éloigné géographiquement des préoccupations des décideurs de Paris et de Bruxelles.

Le constat dressé dans cet avis de suite fait ressortir à nouveau des inégalités, malheureusement bien concrètes, sur les problématiques de l'éducation, de la santé, de la formation, de l'emploi, de la pauvreté, de l'eau, de l'énergie, des déchets par rapport à l'Hexagone.

Pour notre groupe, le constat est simple : les projets nationaux ou européens ne correspondent pas toujours aux particularités des onze territoires ultramarins.

Le groupe CFE-CGC se retrouve dans l'ensemble des préconisations de l'avis mais soutient plus particulièrement les préconisations n°1, n°3, n°15 et n°16 qui abordent respectivement l'évaluation des plans territoriaux de relance, associant élus locaux, représentants des chambres consulaires et société civiles ; le soutien aux expérimentations portées par les acteurs locaux, notamment de l'ESS, pour apporter des réponses à la hauteur de besoins essentiels des populations vulnérables ou d'un territoire ; la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences par l'Etat en lien étroit avec les partenaires sociaux, basée sur un schéma directeur de développement favorisant l'émergence de filières d'excellence et répondant aux besoins des populations tels que décrits dans la Trajectoire 5.0 ; et la déclinaison dans l'intégralité des onze collectivités ultramarines des dispositifs prévues au titre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Il est donc nécessaire de rechercher l'efficacité dans l'utilisation des crédits ou des subventions. Cela passera sans aucun doute par une amélioration et la décomplexification administrative pour l'utilisation des fonds et le développement économique pour chacun des territoires.

Il apparait tout aussi clairement qu'il sera nécessaire de prendre en compte, pour la cohésion sociale et territoriale, le patrimoine et la culture locale et d'assurer avec transparence la redevabilité de l'utilisation des fonds de manière très concrète auprès des citoyens ultra marins.

Il faut également renforcer, favoriser et associer les partenaires sociaux dans ces territoires pour développer et maintenir des emplois de qualité.

Pour conclure, le groupe CFE-CGC espère que cet avis trouvera un écho auprès des pouvoirs publics, dans l'intérêt général des citoyens ultras marins. L'enjeu est bien de veiller à ce que des mesures d'accompagnement préservent les intérêts des Outre-mer sur le long terme.

En ce sens, le groupe CFE-CGC a voté cet avis.